

RÉseau **SO**cial d'**A**ides à la Personne



Accompagnement et Solidarité



RESO'AP

■ Sa constitution

- La MSA Mayenne-Orne-Sarthe
- Les 3 Fédérations Générations Mouvement de Mayenne, Orne et Sarthe

Président : Monsieur Michel ROBERT

■ Son objet

L'association a pour but d'œuvrer au développement de services à la personne, et notamment :

- de susciter, coordonner la création de toutes activités et services divers, susceptibles de faciliter le maintien à domicile et d'aider à la vie quotidienne (*des particuliers, des personnes âgées, handicapées, en insertion socio-professionnelle*), par **l'accompagnement des personnes au domicile ou en dehors de leur domicile, accompagnements assurés par des bénévoles oeuvrant en réseau.**
- de coordonner toutes les activités sociales entrant dans les buts de l'association.

Les services proposés

→ **Accompagnement à domicile et hors domicile**

L'isolement de la personne, la perte d'autonomie sont des facteurs qui favorisent le mal-être. Certes de nombreux services existent (ex: aide à domicile, téléassistance...) mais demeurent de courte durée dans une relation qui cherche plus l'efficacité du geste et du service à rendre, que la relation pour elle-même.

Ces accompagnements mettent en jeu une **relation de proximité** entre deux personnes **à domicile** ou **hors du domicile**.

L'organisation d'accompagnements n'est possible que si des femmes et des hommes du territoire veulent porter le service et donner de leur temps.

Le service est assuré par du **bénévolat**.





■ A domicile

L'ambition est de structurer un groupe de bénévoles par secteur qui vont aux domiciles des personnes.

Ainsi la multiplicité des relations enrichit la vie sociale et stimule la personne visitée. Ce service est **gratuit** pour les bénéficiaires.

■ Hors domicile

L'ambition ici est de créer également un groupe de bénévoles par secteur qui vont accompagner les bénéficiaires hors de leur domicile selon leurs disponibilités. Un accompagnement au bras ou véhiculé.

Les types d'accompagnements hors du domicile sont différents selon les besoins des bénéficiaires :

- les rendez-vous médicaux (hors prise en charge assurance maladie)
- les ateliers d'échanges
- les loisirs
- l'aide aux achats

Le tarif du service hors domicile est de **0,60 € / km**.



QUI ?
Toute personne de tout régime

QUOI ?/COMMENT ?
Service à domicile
et hors domicile

COMBIEN ?
Gratuitement ou
remboursement des
frais kilométriques

Besoin d'accompagnement

POURQUOI ?
Activités, démarches
à effectuer

PAR QUI ?
Bénévoles de tout régime

QUAND ?
Toute la
semaine (jours ouvrables)

L'organisation

Étape 1 :

Avant l'accompagnement

Le bénéficiaire contacte RESO'AP



RESO'AP contacte le bénévole disponible sur le secteur
pour fixer le rendez-vous



RESO'AP rappelle le bénéficiaire pour indiquer le nom du bénévole

Étape 2 :

Le jour de l'accompagnement hors du domicile

Le bénévole réalise l'action d'accompagnement et fait signer le document à souche



Le bénévole retourne le double du document à souche à RESO'AP pour le remboursement des indemnités kilométriques

Étape 3 :

Après l'accompagnement hors du domicile

Après la réception de la souche du bénévole,
RESO'AP établit une facture au bénéficiaire pour l'accompagnement



RESO'AP rembourse le bénévole
des frais kilométriques engagés dans le cadre de l'accompagnement

Bénévoles et bénéficiaires

■ Bénévole

Définition : Le bénévole fournit à titre gratuit une prestation de travail pour une personne ou un organisme. Il ne perçoit pas de rémunération, il peut être dédommagé des frais induits par son activité.

Le bénévole accompagnant est **formé à l'écoute et au repérage du mal être** pour un accompagnement le mieux adapté. Des formations seront proposées par MSA Services. De plus, une « **charte du bénévole** » est créée pour le bon déroulement de l'accompagnement.

■ Bénéficiaire

L'accompagné est demandeur de relation et de possibilités de déplacements. On trouve : *les particuliers, les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de dépendance, les personnes handicapées, les personnes en insertion socio-professionnelle...*

Cotisation et tarifications

■ Cotisation

Les bénévoles et les bénéficiaires adhèrent à l'association. L'adhésion annuelle est fixée à **5 €**. L'association organise l'entraide entre ses membres.

■ Tarifications

L'accompagnement à **domicile** est gratuit.

Le tarif du service **hors domicile** est de 0,60 € / km.

Assurances

- **Contrat d'assurance**

L'association a souscrit a un contrat :

Pour les bénévoles

- **Assurance « Auto mission »** : le contrat est non nominatif, le coût varie en fonction du nombre de kilomètres parcouru dans l'année.

